

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention prestataire chèque vacances ANCV avec l'agence nationale des chèques vacances

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la possibilité d'adhérer au dispositif « chèque vacances ANCV » et de proposer ce moyen de paiement aux familles dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer une convention prestataire chèque vacances ANCV avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances ;

Article 2 : Que cette dernière entrera en vigueur à compter de sa signature ;

Article 3 : Que Hautes Terres Communauté acceptera les chèques vacances ANCV pour l'accueil de loisirs sans hébergement ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

A blue ink signature of Didier ACHALME is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ" around the perimeter and a small emblem in the center.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.